



Succession refusée conséquences

Par Marine60

Bonjour

Mes s?urs et moi avons refusé la succession de notre mère à son décès compte tenu qu'elle ne contenait que des dettes.

Les démarches ont été validées par le tribunal.

Mon inquiétude aujourd'hui est la suivante :

J'ai une fille mineure, quid de cette succession par rapport à elle et surtout si je refuse pour elle cette succès, est ce que cela a des conséquences sur ma propre succession par rapport à elle ?

Je suis perdue merci de votre aide.

Marine

Par janus2

Bonjour,

La conséquence d'une renonciation est que ce sont les héritiers suivant, dans l'ordre, qui héritent à la place. Donc si vous avez renoncé, c'est bien votre fille qui va hériter à votre place. Il faut donc que vous renonciez également pour elle avec l'accord du juge aux affaires familiales.

La renonciation à cette succession n'a aucune conséquence sur votre propre (future) succession.